



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Service interministériel d'animation  
des politiques publiques**

**Affaire suivie par :** Mme Héléne BOURHIS

Blois, le 17 décembre 2020

**Contact :** 02 38 77 34 98

Le préfet de Loir-et-Cher

à

**PJ : 1 fiche**

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents des  
établissements publics de coopération intercommunale

Monsieur le président du conseil départemental

Monsieur le président du conseil régional  
Centre – Val de Loire

*En communication à Mmes les sous-préfètes  
d'arrondissement*

**Objet : Réouverture d'établissements recevant du public et risques liés à la présence de légionelles**

Lors de la période de confinement mise en place pour limiter les effets de l'épidémie de COVID 19 sur le territoire national, les établissements recevant du public (ERP) sont restés fermés ou ont vu leur fréquentation fortement réduite. Cette situation a entraîné une très faible utilisation des réseaux d'eau de ces établissements ce qui peut favoriser le développement de légionelles dans ces installations du fait de la stagnation de l'eau dans les conduites.

La mise en œuvre de quelques mesures simples et efficaces doit permettre d'éviter toute contamination humaine à l'occasion de la reprise des activités de ces établissements. Ces mesures font l'objet d'une fiche élaborée par la direction générale de la santé. Afin que vous puissiez appliquer ces dispositions aux établissements dont vous avez la responsabilité, je vous communique ce document dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Elle sera prochainement disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

J'appelle votre attention sur la nécessité d'appliquer ces mesures avant la réouverture de ces établissements.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous jugerez utile de demander au sujet de l'application de ces dispositions.

Le préfet,

Yves ROUSSET